

Le vingt decembre mil sept cens quarante neuf
vers les huit heures du soir est née et a été baptisée le
lendemain par nous pretre curé de cette paroisse sousigné
marie magdeleine fille naturelle de marie anne
hutant demeurante ci devant a st quentin paroisse
de st jean, et residante en celle ci depuis cinq mois
qui a déclaré a anne foucart rage fme de cette paroisse
en presence d'hubert lecat, et de marie paullet fme
du dit lecat lors de son accouchement, ainsi qu'ils nous
ont certifié de ce par nous interrogés que cette dite marie
magdeleine venoit et prouvoit des oeuvres de jean
bouduin homme marié ayant encore sa fme,

masquiner de son métier résidant en la paroisse
de St Etai dans le foubourg de la art
quentin, la meme declaration a été faite entre les
mains des juges du baillage de chaunij ainsi que la
dite marie anne hubert nous a assuré en presence
d'anne fausart; le parain a été hubert leart le jeune
garçon âgé de quinze ans de cette paroisse qui a signé avec
nous et la marie a été marie magdeleine baillif fille
âgée de environs quinze ans aussi de cette paroisse
qui a déclaré ne savoir ^{certe} ni signer ainsi que les dits
hubert leart le pere, marie faulet et anne fausart
qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce
interpellés fait double les jours et ans que dessus

Pt De Baynard de la ville

hubert leart

Le 7. Jan. 1750

vou bon Jouquet